



Envoyé en préfecture le 02/03/2021
Reçu en préfecture le 02/03/2021
Affiché le 02/03/2021
ID : 063-200071199-20210225-CCPL_2021_40-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	36 dont 7 pouvoirs

Date de convocation : **19 février 2021**
Date d'affichage : **19 février 2021**

SEANCE DU 25 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq du mois de février à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Chaptuzat.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Brigitte BILLEBAUD, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean Jacques MATHILLON, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Nicole PEREZ, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Denis BEAUVAIS a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE
Marc CARRIAS a donné pouvoir à Claude RAYNAUD
Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à Luc CHAPUT
Catherine CUZIN a donné pouvoir à Stéphane BARDIN
Patrice DARPOUX a donné pouvoir à Claude DENIER
Guillaume LAURENT a donné pouvoir à Matéo MOREL
Dominique TIXIER a donné pouvoir à Françoise MECHIN-VERNIER

Absents représentés :

Absents :

Roland GENESTIER, Pierre LYAN, Yves RAILLERE

Secrétaire de séance : Stéphane CHABANON

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2021-40 : ZAC JULLIAT EST - REMISE DES OUVRAGES

Rapporteur : Luc CHAPUT

Conformément aux dispositions de l'article 11 du traité de concession du 20 décembre 2016 concernant l'aménagement de la ZAC Julliat Est à Aigueperse et suite à la viabilisation de la tranche 1 et 2, il convient de procéder à la remise par la Société d'Équipement de l'Auvergne, devenue « Assemblia », à la communauté de communes Plaine Limagne :

Envoyé en préfecture le 02/03/2021

Reçu en préfecture le 02/03/2021

Affiché le 02/03/2021

ID : 063-200071199-20210225-CCPL_2021_40-DE

- du réseau d'assainissement et ouvrages associés (230 213,40 € HT),
- du réseau d'eau potable (77 796,04 € HT),
- des réseaux secs (74 831,4 € HT).

A compter de la date de remise des ouvrages, l'entretien des ouvrages sera réalisé par la communauté de communes sous réserve des obligations résultant pour les entreprises ayant exécuté ces ouvrages et des clauses de garantie contenues dans leur marché.

Selon le CGCT et les statuts de la communauté de communes, celle-ci procédera à la remise des ouvrages des réseaux aux concessionnaires compétents, qui auront à charge l'entretien des ouvrages à réception.

Enfin, le transfert de propriété des terrains d'assiette des ouvrages remis fera l'objet ultérieurement d'une réitération par acte authentique, qui sera soumis aux formalités de la propriété foncière.

→ **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :**

- d'approuver le procès-verbal de remise des ouvrages annexé,
- d'autoriser le président ou son représentant à signer le procès-verbal de remise des ouvrages.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

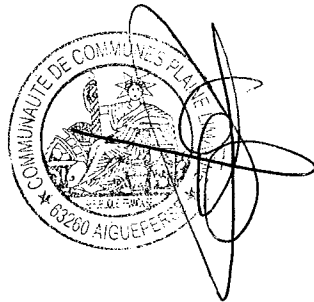
Au Registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 02/03/2021

Le Président,



Le Président,



Claude RAYNAUD